

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**LUNDI 28 MARS 2022 À 20 HEURES**

Date de la convocation : 22/03/2022

Transmise le : 22/03/2022

Membres élus : 15

en fonction : 15

présents : 14

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, M. Patrick DESMOULINS, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, Mme Sylvie BLOTTIN, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Véronique TUFFIER, M. Stéphane RICHER, M. Jacques ROUSSEL, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE, Mme Jamila BARKANI.

Absente excusée : Mme Yveline TEXIER, ayant donné pouvoir à M. Marc LECOEUR.

Secrétaire de Séance : M. Jacques ROUSSEL.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Avis sur le rapport de la CLECT de Chartres Métropole relatif au transfert de la compétence « Gestion des Eaux pluviales urbaines »,
- Révision des tarifs du cimetière,
- Souscription à un crédit,
- Approbation du compte de gestion 2021,
- Approbation du compte administratif 2021,
- Affectation des résultats 2021,
- Vote du taux des taxes,
- Adoption du Budget Primitif de 2022,
- Questions diverses.

### APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### AVIS SUR LE RAPPORT DE LA CLECT DE CHARTRES MÉTROPOLE CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ».

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que dans sa séance du 16 novembre 2021, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté, à l'unanimité, le rapport relatif à la gestion des eaux pluviales.

Conformément aux dispositions de l'article 1609, nonies C, du Code Général des Impôts, l'évaluation des charges transférées est déterminée sur la base d'un rapport en évaluant le coût net. Ce rapport est approuvé « par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Il appartient donc maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur ce rapport.

Suite à la présentation du rapport de la CLECT, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif aux travaux d'évaluation des charges pour la gestion des eaux pluviales.

### **RÉVISION DES TARIFS DU CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la réglementation a évolué et qu'il est désormais interdit d'appliquer un droit de superposition.

Aussi, afin de rester en concordance sur les tarifs existants, Monsieur le Maire propose d'intégrer ces sommes dans le prix de vente d'une concession et propose ainsi les tarifs suivants.

- TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE :

Concession Perpétuelle	900 €
Concession cinquantenaire	600 €
Concession trentenaire	300 €

- TARIFS CONCESSIONS COLUMBARIUM :

Concession de 20 ans	500 €
----------------------	-------

- TARIFS CAVURNES :

**Concession de 20 ans : 100 €**

**La dispersion des cendres** au jardin du souvenir ne fera pas l'objet de frais de dispersion. Les familles pourront faire graver, à leurs frais et conformément au règlement du cimetière, les nom et prénom(s) du défunt dont les cendres ont été dispersées, sur la stèle prévue à cet effet, après avoir reçu l'autorisation écrite de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus pour l'acquisition de concession dans le cimetière communal.

### **SOUSCRIPTION À UN CRÉDIT**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de souscrire à un crédit afin de financer les projets d'investissement.

Il propose à cet effet de souscrire un crédit pour un montant de 100 000 €, sur une durée de 10 à 15 ans maximum.

Des demandes ont été émises auprès de trois établissements bancaires (La Banque Postale, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel) et sont actuellement en cours d'étude.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la souscription de ce crédit, autorise Monsieur le Maire à sélectionner l'offre la mieux-disante et à signer tout document s'y afférent.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Chartres Métropole pour l'année 2021.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2021 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **vote** le Compte de Gestion 2021 de la Commune.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Madame Arlette KAMBRUN présente le Compte Administratif de la Commune établi par le Maire pour l'année 2021.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2021 établi par le Trésorier de Chartres Métropole.

Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

#### **1°) Exercice 2021**

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	25 447.18	35 469.61	-10 022.43
Fonctionnement	347 365.58	349 891.74	-2 526.16
<b>Total</b>	<b>372 812.76</b>	<b>385 361.35</b>	<b>-12 548.59</b>

#### **2°) Résultat de clôture 2021**

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-2 160.68		-10 022.43	<b>-12 183.11</b>
Fonctionnement	78 893.30	0.00	-2 526.16	<b>76 367.14</b>
<b>Total</b>	<b>76 732.62</b>	<b>0.00</b>	<b>-12 548.59</b>	<b>64 184.03</b>

#### **3°) Restes à réaliser 2021**

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	4 084.70	150.00	<b>3 934.70</b>

#### **4°) Détermination du besoin de financement**

(S.I.) Résultat de clôture :		<b>-12 183.11</b>	001
(D.I.) Restes à réaliser (dépenses) :	Solde -	<b>150.00</b>	
(R.I.) Restes à réaliser (recettes) :	Solde +	<b>4 084.70</b>	
<b>Besoin de financement :</b>		<b>-8 248.41</b>	1068
<b>Résultat de fonctionnement :</b>		<b>68 118.73</b>	002

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré sous la Présidence de Madame Arlette KAMBRUN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Approuve** le Compte Administratif 2021 de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération, il a quitté la salle au moment du vote.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021**

**Vu** le résultat de clôture 2021 :

Investissement :	- 12 183.11 €
Fonctionnement :	76 367.14 €

**Considérant les Restes à Réaliser pour 2021, à savoir : 4 084.70.00 € en Recettes et 150.00 € en Dépenses,**

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2021 du budget de la Commune comme suit :

(D.I.) Article 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté :	- 12 183.11 €
(R.I.) Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	8 248.41 €
(R.F.) Article 002 : Excédent antérieur reporté :	68 118.73 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Décide** d'affecter le résultat 2021 de la Commune tel que proposé.

### **VOTE DU TAUX DES TAXES**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2021 sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Ainsi, les taux proposés sont les suivants :

- Taxe foncier bâti :	<b>36.68 %</b> , soit 16.46 % (taux communal) + 20.22 % (taux départemental)
- Taxe foncier non bâti :	<b>30.49 %</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le maintien des taux sur le foncier bâti et non bâti indiqués ci-dessus.

### **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 de la Commune incluant l'affectation du résultat de 2021, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Adopte le Budget Primitif 2022 de la Commune** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 379 120.00 € en section de fonctionnement et à la somme de 158 670.00 € en section d'investissement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**INSPECTION ANNONCÉE** : Monsieur SOULIER, délégué CISPDR, s'est rendu à l'inspection annoncée de la gendarmerie. Il a été indiqué que la délinquance sur la commune est identique à l'année dernière (très faible) ; et que le Maire a la possibilité, en tant qu'officier de police judiciaire, de transmettre les informations nécessaires à la verbalisation d'un contrevenant à la gendarmerie afin que cette dernière puisse prendre le relai. Monsieur le Maire précise que les relations entre la Commune et la gendarmerie de Thivars sont très bonnes et qu'ils sont à l'écoute et réactifs.

**ÉPANDAGE DES BOUES** : Monsieur FERRIÈRE s'est rendu à une réunion sur l'épandage des boues de Seine Aval (anciennement boues d'Achères). 100 000 tonnes de boues sont produites chaque année dont 30 000 tonnes sont épandues (notamment sur 15 exploitations en Eure-et-Loir).

Jusqu'à présent les ¾ des boues sont chauffées, et le reste est mélangé aux composts.

Maintenant, les boues sont de plus en plus centrifugées, ce qui concentre les éléments et augmente la surface nécessaire à leur épandage (6 tonnes par hectare au lieu de 10 pour les boues non centrifugées).

Les responsables de la station sont donc à la recherche d'exploitations acceptant l'épandage de boues sur leurs parcelles, cependant, cette pratique est interdite sur les légumes, mais également dans les filières certifiées... aussi, il faudra prochainement trouver une autre méthode de valorisation (notamment leur incinération pour chauffage).

**RÉUNION HABITAT** : la date est fixée au vendredi 20 Mai 2022 de 14h00 à 16h00 à la Mairie (le camion sera dans la cour et une présentation aura lieu dans la salle des fêtes).

**LAMPADAIRE RUE DE MESSONVILLE** : Une habitante a sollicité M. le Maire afin d'ajouter un lampadaire supplémentaire à la sortie de la rue de Messonville, indiquant que la visibilité n'est pas bonne, notamment en période hivernale. L'éclairage public de la Commune est disposé sur les poteaux EDF, 1 mât sur 2. Les membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables à cette demande, par équité par rapport aux autres habitants, mais également par souci économique et écologique.

**REDRESSEMENT JUDICIAIRE** : La société AVD, au Temple, qui réalise notamment les vidanges groupées sur la Commune est actuellement en procédure de redressement judiciaire. Des devis seront donc demandés auprès d'autres entreprises agréées par la Préfecture pour la campagne de vidanges collectives de septembre.

**ARROSAGE DES FLEURS** : Monsieur le Maire indique que notre agent technique souhaite savoir s'il peut acheter des fleurs pour les jardinières municipales, et si oui, si un ou des élus peuvent s'engager à les arroser durant ses congés afin qu'elles ne finissent pas comme celles de l'année dernière. Les élus sont favorables à remettre des fleurs et prendront le relai de l'arrosage en l'absence de notre agent.

**PROJET RUE DE LA MARE NEUVE** : Suite à la réunion du lundi 21 mars avec les habitants, les promoteurs, ayant décidé de bâtir 14 maisons au lieu de 19, ont sollicité les nouveaux propriétaires de baisser leur prix de vente. Ces derniers ayant refusé, les promoteurs se sont retirés. D'autre part, Monsieur le Maire a appris que l'ancienne propriétaire envisageait de faire casser la vente et d'ajouter une clause stipulant que le terrain devrait être conservé en l'état.

**FEU DE POUBELLE** : Dimanche soir, un membre du conseil a surpris une dizaine de jeunes en train de faire un feu de poubelle avec des joncs et autres branches à la mare de Saint-Loup. Les plaques d'immatriculation de la voiture et de 2 des motos ont pu être relevées et ont été transmises à la gendarmerie de Thivars. Une main courante sera déposée et les gendarmes feront des patrouilles plus fréquemment le dimanche soir.

**SALLE POLYVALENTE** : Il sera de nouveau possible de la louer à partir du 1<sup>er</sup> avril.

**HORAIRES MAIRIE** : Retour des horaires « normaux » ; le mardi de 15h00 à 18h00, et le vendredi de 14h à 17h00.

**TOURS DE GARDE ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES** : Monsieur le Maire vérifie que les horaires proposés par mail conviennent aux membres du Conseil et les valide.

**ENTREPRISE DE PALETTES** : En réponse à la question de M. ROUSSEL, Monsieur le Maire indique qu'il y a eu des demandes pour les travaux effectués.

**VITESSE** : Monsieur DESMOULINS indique qu'il serait nécessaire de mettre des ralentisseurs à Chenonville (à chaque entrée de la Rue du Château) ; mais également Rue de la Mare Neuve et Rue de la Croix Banche à Saint-Loup.

Monsieur FERRIÈRE précise que si cela doit être le cas, il faudra maintenir les chemins de contournement agricole accessibles car les ralentisseurs sont problématiques à franchir avec le matériel agricole.

Les élus précisent que ces problèmes de vitesse excessive se posent également à Boisvillette, aux Bordes, ou à La Bourdinière.

La mise en place de STOP serait peut-être préférable. Le problème sera évoqué avec le Conseil Départemental (les routes concernées étant des départementales).

**BOUCHONS DANS LA VALLÉE** : Madame MAROQUIN indique que des bouchons sont en train de se former dans la vallée et qu'il sera nécessaire de les faire enlever.

**ACCOTEMENTS** : L'accotement de la Route de Luplanté vers Meslay le Vidame, après le carrefour de la RN 10, est fortement dégradé, ce qui la rend particulièrement dangereuse. Le Conseil Départemental sera sollicité afin de résoudre ce problème.

**TAXE D'ASSAINISSEMENT** : Cette taxe devait être annuelle, mais elle a « suivi la facturation » et est passée au semestre et probablement maintenant au trimestre sur les factures d'eau. Une subvention pour la vidange des fosses septiques est-elle envisagée en retour ? Cette question sera posée à la CM EAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,



Marc LECOEUR.